

Faire une réclamation pour des objets perdus ou cassés pendant un déménagement

[Accéder au Modèle de document](#)

À remettre au déménageur dans les 10 jours calendaires après la réception de vos biens.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00